REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session extraordinaire, en séance publique, le :

MERCREDI 11 AVRIL 2012 À 19 HEURES.

Le Maire de MIOS, François CAZIS.

Ordre du jour

- 1. Affectation du résultat de fonctionnement dégagé par la régie des transports à la clôture de l'exercice 2011.
- 2. Affectation du résultat de fonctionnement dégagé par l'office de tourisme * à la clôture de l'exercice 2011.
- 3. Affectation du résultat de fonctionnement dégagé par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) à la clôture de l'exercice 2011.
- 4. Affectation du résultat de fonctionnement dégagé par la commune de Mios à la clôture de l'exercice 2011.
- 5. Vote du budget primitif 2012 du service public local des transports scolaires.
- 6. Vote du budget primitif 2012 de l'Office de Tourisme *.
- 7. Vote du budget primitif 2012 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- 8. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2012.
- 9. Vote du budget primitif 2012 de la commune de MIOS.
- 10. Création du budget annexe de lotissements et aménagements de zones.
- Convention entre le Conseil Général de la Gironde et la commune de Mios pour l'opération « bus-plage » - été 2012.
 Habilitation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer ladite convention.
- 12. Adoption de la convention CAP 33 à intervenir entre le Conseil Général de la Gironde et la commune de Mios pour l'exercice 2012.

 Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de souscrire ce protocole d'accord.
- 13. Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) aux fonctionnaires communaux relevant des catégories B et C et Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections aux fonctionnaires relevant de la catégorie A, à l'occasion d'une part des élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012, et d'autre part des élections législatives des 10 et 17 juin 2012.
- 14. Avenant n°l au traité de concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du « Parc du Val de l'Eyre ».

 Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire de MIOS, de signer ledit avenant n°l